

Séance du Conseil général du 30 juin 2022

Rapport de la Commission de gestion et des finances

Préavis municipal N° 6/2022

Comptes 2021

Rapport de gestion 2021

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, désignée par le Conseil général, s'est réunie à plusieurs reprises afin d'examiner les comptes et le rapport de gestion 2021.

Elle a ensuite rencontré la Municipalité et Mme la Boursière, à la salle du Conseil le jeudi 16 juin. A la demande de la Municipalité, les questions lui ont été adressées par écrit le 9 juin et les réponses sont parvenues à la COGEFI le 14.

La séance a débuté à 19h10 pour se terminer à 21h10.

Etaient présents :

Pour la Municipalité :
Monsieur Georges Cherix, Syndic
Madame Nicole Cattano, Conseillère municipale
Monsieur Vincenzo Camuglia, Conseiller municipal
Monsieur Nicola Cassetta, Conseiller municipal
Monsieur Frédéric Strittmatter, Conseiller municipal

Mme Sylvie Faessler, boursière

Pour la Commission :
Madame Monique Romon, Présidente
Monsieur Igor Kortchnoï, rapporteur
Madame Yolande Riche, membre
Monsieur Pascal Muller, membre

Excusé à la séance du
16 juin, mais présent aux
autres séances :
Monsieur Michel Artar, suppléant

La COGEFI a été invitée à pouvoir consulter tous les documents comptables dans les locaux de l'administration communale, ce qu'elle a fait en date du 30 mai 2022 et adresse pour cela ses remerciements à la Municipalité, ainsi que pour avoir répondu aux nombreuses questions posées.

Questions relatives aux comptes

100.300.1 Traitement du Conseil

La hausse de CHF 22'650.- par rapport au budget est principalement due à un nombre très élevé de préavis, au nombre plus élevé des membres des commission ad'hoc, ainsi qu'aux heures effectuées par la secrétaire qui s'est chargée, durant pratiquement toute l'année 2021, de dépanner le secrétariat municipal en effectuant des tâches qui n'étaient pas de son ressort, notamment les photocopies de tous les documents générés par la Municipalité et destinés au Conseil général. Depuis peu, cette tâche est à nouveau effectuée par le Greffe.

101.300 Traitement de la Municipalité

100.300 en 2020

La Municipalité a justifié l'augmentation de ses vacations d'environ 30% par rapport à 2020 en raison du manque de personnel en début d'année, janvier, février et mars en particulier et des très nombreuses absences de celui-ci pour cause de maladie ou de mise en quarantaine. M. le Syndic a passé du temps autant dans la recherche de personnes qualifiées pouvant rendre service à la commune que pour répondre aux affaires courantes, cela a représenté 650 heures de vacation en plus des heures prévues dans son forfait. L'engagement de nouveaux collaborateurs, dès lors qu'il n'y avait plus personne pour les former, a également engendré de nombreuses heures de la part de la Municipalité.

101.306 Indemnités, remboursement de frais

Ces indemnités et remboursement de frais de téléphones et déplacements sont conformes au préavis No 8/2015 voté par le Conseil général.

110.309 Frais divers et formation

Pour le budget 2022, un nouveau compte 110.313 sera créé uniquement pour les achats de cafés, vin, eau, fournitures de bureau et frais divers. Le compte 110.309 sera uniquement destiné aux frais de formation et aux frais de la Municipalité (repas, réception avec d'autres communes et sociétés).

Pour le budget 2023, Mme la Boursière ouvrira un compte uniquement pour la formation.

110.317 Réceptions et manifestations

Ce compte ne concerne que les réceptions pour le village.

110.3180 Honoraires et prestations de services

Ce compte se détaille comme suit :

- CHF 8'100.- concernent le litige avec le personnel. Ce dossier est toujours en cours
- CHF 20'000.- concernent l'audit de la commune par Compas
- CHF 20'000.- ont été versés à la commune de Bussigny pour le remplacement du préposé à l'Office de la population
- CHF 25'500.- ont été versés à la commune de Prilly pour le remplacement du boursier

110.3181 Frais de port, téléphones

L'augmentation de se poste de plus de CHF 5'000.- par rapport à 2020 a été justifié par les très nombreuses factures adressées par la Bourse aux contribuables en raison des rattrapages de facturation notamment, ainsi que d'envois tous ménages.

190.318 Honoraires et prestations de services

Les honoraires d'Ofisa ont pris l'ascenseur et leurs interventions sont facturées CHF 180.-/heure. Les frais de maintenance sont dus au nouveau personnel qui a repris les affaires courantes, ainsi qu'aux nombreux changements intervenus au sein du personnel. Les

collaborateurs et la Municipalité se disent satisfaits du rapport qualité prix qu'ils jugent acceptable. Les prestations d'Ofisa conviennent, selon eux, parfaitement aux besoins actuels de la commune.

210.411 Redevance Romande Energie

La redevance est effectivement de CHF 75'000.-. Une erreur s'est glissée lors du décompte 2019 qui a été imputé en 2020. D'où ces fluctuations depuis 2019.

230.332 Amortissement supplémentaire du patrimoine administratif

Préavis 16/2018 ; Bouclément étape 1. Nous avons eu accès au décompte des travaux annoncés aux autorités cantonales pour l'obtention des subventions. Pour un montant subventionnable de CHF 259'224.-, la commune a encaissé la somme de CHF 105'256.-.

320.3141 Entretien des forêts, bail à ferme

La passerelle n'a pas encore été réalisée, la Municipalité attendait la réfection du chemin.

321.311 Achat de mobilier et matériel

Il s'agit du remplacement du grill

321.314 Frais d'entretien (refuge forestier)

Il s'agit de la révision de l'installation électrique, de la réparation du frigo et de frais divers.

350.314 Entretien courant (bâtiment administratif)

Les travaux suivants n'ont pas été réalisés : portes extérieures et intérieures, sécurité des accès, cuisine, fenêtres des façades nord, préau couvert et local des jeunes. La Municipalité a fait le choix de traiter ce bâtiment dans sa globalité et non de faire des réparations ou des modifications au coup par coup, le bâtiment n'étant, aux dires de la Municipalité, plus conforme.

351.314 Entretien courant (bâtiment de services)

De même, pour ce compte, la peinture des avant-toits n'a pas été réalisée et la Municipalité a fait le choix de traiter l'enveloppe extérieure du bâtiment dans sa globalité.

351.318 Honoraires et primes d'assurances

Une demande de baisse de loyer de la part d'un locataire a engendré pour CHF 4'000.- de frais d'avocat. La Municipalité a jugé nécessaire de demander un avis de droit. La demande de baisse a toutefois été accordée.

351.4230 Location appartements

La différence est due aux loyers impayés par l'ancien locataire du P'tit Caf' en 2020, d'où une augmentation des locations en 2021.

351.4231 Location commerces et divers

Le locataire chez My a bénéficié de 3 mois de gratuité (mesures Covid).

La Régie privée a été mandatée par la Municipalité jusqu'au 30.08.2021 et la régie Easy gérance depuis le 01.09.2022. Ces régies s'occupent de toutes les opérations inhérentes au bâtiment, décompte chauffage, encaissement des loyers, factures.

351.436 Remboursement de tiers

La différence de CHF 4'000.- entre 2020 et 2021 provient du décompte de Régie privée et de Easy gérance.

352.318 Honoraires et assurances (ancienne maison de commune)

353.318 Honoraires et assurances (ancienne laiterie)

Il s'agit des factures de Gomez Architecte pour la pré-étude des projets de la maison de commune et de l'ancienne laiterie pour un montant total de CHF 13'600.-.

354.315 Entretien installations et équipements

Les interventions prévues ont été moins onéreuses que ce qui avait été budgété.

420.310 Frais d'enquêtes constructions

420.318 Honoraires aux conseils police des constructions

Il y a environ 1 enquête par mois, mais certaines peuvent faire de nombreux allés / retours entre les architectes, les propriétaires et la Police des constructions.

420.318.2 Honoraires sur prestations juridiques (avis de droit)

Cela concerne le projet autoroutier et la défense des intérêts de la commune pour la partie qui touche son territoire.

420.318.3 Densification Z.I. (modification du RPGA) – Préavis No 6/2017 de CHF 91'000.-

Il s'agit d'une erreur. Ce préavis doit figurer au bilan et non dans les comptes de fonctionnement. Celui-ci sera transféré au bilan pour 2022 et figurera dans le plan des investissements.

Afin d'éviter ce genre de surprise, la COGEFI a demandé à ce qu'un tableau récapitulatif de tous les préavis en cours soit joint aux comptes.

420.4310 Emoluments permis de construire

La refacturation des émoluments 2020 et 2021 n'a pas été effectuée, mais ne devrait pas représenter plus de CHF 10'000.- sur les CHF 60'000.- déboursés par la commune.

Ce dossier n'a pas encore été traité conjointement par la bourse et le greffe. Ils n'ont par conséquent pas été en mesure de nous donner de chiffres plus précis.

430.312 Electricité éclairage public

La Municipalité est dans l'attente de compléments d'informations de la part de la Romande Energie qui seront communiqués au Conseil dès réception, car on passe de CHF 8'551.- en 2019 à CHF 9'712.80 en 2020 pour grimper à CHF 15'238.70 en 2021.

440.314 Entretien (parcs, places, cimetière)

Il s'agit de la désaffectation des tombes.

440.436 Remboursement de tiers

Le préavis 11/2018 a été bouclé par erreur avant de recevoir le montant de la subvention. Etant donné que celui-ci ne figure plus au bilan, le montant reçu de l'Etat a été imputé dans un compte de fonctionnement.

450.4341.2 Taxe forfaitaire par habitant

450.4341.3 Taxe causale par entreprise

Rien ne devrait apparaître dans les colonnes mais c'est une extourné de facture avec de la TVA. Il est trop compliqué d'extourner une extourne lorsqu'il y a de la TVA et les comptes TVA ne joueraient plus.

460.352 Part aux frais d'exploitation STEP

Il y a eu du retard dans les travaux de la STEP, d'où une facturation reportée.

650.436 Remboursement de tiers

Il s'agit des jetons de présence du SDIS.

720.352.1 Part à charge d'autres communes - solde année précédente

Le solde à payer pour les comptes 2021 a été imputé sous le compte 720.352 d'un montant de CHF 36'292.95.

Il s'agit de l'accueil de jour des enfants.

730.365 Contribution à divers organismes

Transport handicap, Fondation « Le Relais », subvention « Reloge Ouest »

810.314 Entretien du réseau

CHF 60'000.- avaient été annoncés pour la réfection des tuyaux d'eau en Fornache, mais CHF 120'000.- ont finalement été dépensés car l'entier de la conduite a dû être changé. Un préavis sera présenté au Conseil prochainement afin de changer également le tronçon qui permet de « boucler » l'alimentation en eau du quartier de La Fornache.

Questions relatives au rapport de gestion

Page 4, point 1.1. - 1

Le plan de législature est en ligne sur le site internet de la commune depuis mars 2022. Il sera prochainement présenté aux membres du Conseil.

Page 4, point 1.1 – 2

L'élaboration du plan de législature n'a pas été finalisé en 2021. Comme annoncé au Conseil général en fin d'année 2021, la Municipalité n'a pas prévu de coaching.

Page 10

La secrétaire municipale a été engagée en CDD depuis le 1^{er} avril et en CDI depuis le 1^{er} septembre 2021.

Page 13

La COGEFI regrette le manque de cohérence entre la gestion des divers terrains privés communaux qu'elle met ou ne met pas à la disposition du public de la même manière (bâtiment de services et chapelle, place de sport, places de jeux et préaux, etc.).

Page 34

La demande de subvention à l'ECA suite au « coup de bélier » provoqué sur les conduites de Fornache par le sinistre du Contemporain n'a pas abouti en raison de l'état de vétusté des canalisations. Par contre, le changement des conduites bénéficiera probablement d'une subvention.

Page 37

Les pages du rapport de l'ARASOL sont peu lisibles en l'état. Une nouvelle présentation sera proposée dans la prochain rapport de gestion.

Page 41

BussiVillAge achète des places d'accueil en crèche à Crissier en attente de l'ouverture de Millenium.

Une halte-garderie/jardin d'enfants accueille des enfants entre 09h00 et 11h00 le matin et une crèche entre 07h30 et 18h30.

Au terme de ce rapport, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE VILLARS-STE-CROIX

- Vu le préavis municipal No 6/2022
- Oûi le rapport de la Commission chargée de son étude
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- D'adopter les comptes communaux pour l'année 2021 avec un excédent de revenus de CHF 6'816.49 tels que présentés ;
- D'adopter le bilan au 31 décembre 2021 tel que présenté ;
- De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2021.

Pour la Commission de gestion et des finances :



Monique Romon
présidente



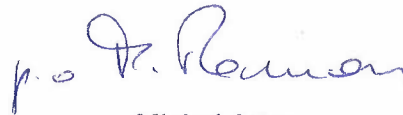
Igor Kortchnoi
rapporteur



Yolande Riche
membre



Pascal Muller
membre



Michel Artar
suppléant